

Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne, a assuré qu'il n'y avait pas de « coalition » ou de division Nord-Sud au sein du conseil des gouverneurs de l'institution. © EPA



ÉCONOMIE

Rachat d'Omega Pharma

PHARMACIE

C'est l'une des plus grandes transactions financières concernant un groupe belge de l'année. L'américain Perrigo va mettre la main sur l'entreprise pharmaceutique Omega Pharma pour un montant de 3,6 milliards d'euros. Cette dernière était en vente depuis l'été. Perrigo affirme que l'opération donnera naissance à l'un des cinq plus grands acteurs mondiaux du marché des produits de santé vendus sans ordonnance.

« La combinaison de ces deux grandes compagnies va permettre de donner un coup d'accélérateur à la stratégie de croissance de Perrigo, va diversifier substantiellement nos courants d'affaires et va nous permettre d'établir une position durable de leader sur le marché OTC européen », s'est félicité le patron du groupe américain, Joseph Papa. Perrigo était notamment en compétition avec le français Sanofi pour le rachat d'Omega Pharma.

Fondé en 1987 et ancienne valeur vedette de la Bourse de Bruxelles, Omega Pharma a été retiré de la cote fin 2011 par son fondateur, Marc Coucke, avec l'aide du fonds d'investissement Waterland. Ils se partagent à eux deux l'essentiel du capital. A l'époque, la société valait moins d'un milliard d'euros...

Omega Pharma réalise aujourd'hui des ventes annuelles de 1,2 milliard d'euros et emploie 2.500 personnes, ce qui en fait, selon elle, le numéro cinq européen du secteur des médicaments sans ordonnance. Elle possède des marques comme les crèmes solaires Bergasol, les produits pour bébés Galenco, Davitamon, Eau précieuse...

Des actions Perrigo pour Coucke

La valorisation retenue pour Omega Pharma comprend un versement de 2,48 milliards d'euros et une reprise de dette de 1,1 milliard d'euros. Un quart du paiement sera effectué en actions Perrigo au profit de Marc Coucke qui entend bien jouer un rôle clé au sein de la société et faire de Omega Pharma le hub européen du groupe. La partie en numéraire sera financée par la trésorerie du groupe et le recours à l'endettement.

Marc Coucke est l'un des entrepreneurs les plus flamboyants de Flandre. A côté de la success story Omega Pharma, il est aussi connu pour ses investissements dans le sport : sponsor de l'équipe cycliste Omega Pharma-Quickstep, propriétaire et président du club de football du KV Oostende, sponsor des équipes de LI de Lille et Nantes...

Perrigo, dont les racines remontent à 1887, basé à Allegan (Michigan), est coté au Nasdaq depuis 1991. Il réalise un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros et emploie 9.000 personnes. Depuis 1991, le groupe a procédé à toute une série de petites acquisitions, qui ont culminé avec l'achat de l'irlandais Elan pour 8,6 milliards de dollars en 2013. L'opération lui avait permis de faire basculer son centre d'imposition en Irlande, à la fiscalité plus légère.

Les deux parties espèrent boucler la transaction au premier trimestre 2015. ■

J.-F. M. (avec AFP)

Des cartes de crédit bientôt sans code Pin

PAIEMENTS Place à l'authentification biométrique

- ▶ L'avenir des paiements électroniques passera par les smartphones et la biométrie.
- ▶ Mais les risques pour la sécurité et la vie privée sont-ils réellement sous contrôle ?

Il ne va pas disparaître la semaine prochaine. Mais c'est déjà une technologie du passé. Le code Pin que l'on encode pour réaliser le moindre paiement électronique devrait tôt ou tard céder la place aux paiements « sans contact » utilisant de plus en plus souvent l'authentification biométrique.

Les projets pilotes se multiplient et de nombreuses sociétés spécialisées tentent de se tailler une part d'un marché particulièrement juteux. En France, plusieurs entreprises spécialisées en paiements électroniques ont mené des tests avec Auchan. Objectif, voir comment l'authentification par l'empreinte digitale pourrait accélérer les paiements à la caisse dans les grands magasins.

De son côté, Mastercard aligne les initiatives pour évaluer différents modes de « paiements émergents ». Mi-octobre, il annonçait le lancement de la première carte bancaire avec capteur d'empreinte digitale intégré, en partenariat avec la société norvégienne Zwiipe. Un projet qui devrait déboucher sur une commercialisation dès l'an prochain.

Plus étonnant encore, Mastercard devrait lancer avant la fin de l'année un autre test, au Canada cette fois. Ici, l'authentification lors du paiement se fera grâce à un bracelet électronique qui enregistre le rythme cardiaque de l'utilisateur. Le bracelet a été conçu par Nymi, une firme de Toronto. Selon Nymi, le rythme des battements du cœur est unique pour chaque individu et sa reconnaissance est indépendante de ses variations, même en cas de troubles cardiaques.

L'essor de la biométrie pour les transactions électroniques suit de près celui des paiements appelés « sans contact », qui font appel à la puce NFC. Cette puce communique par ondes radios avec un terminal dans un périmètre réduit. Le système rend superflu l'introduction du code Pin. Il suffit d'approcher la carte ou le smartphone équipés de cette puce NFC d'un terminal compatible.

C'est ce système qui est embarqué dans les nouveaux iPhone, qui y ajoutent une authentification par empreinte digitale. Aux États-Unis, un million d'utilisateurs avaient déjà transformé leur iPhone en portefeuille numérique lié à leur carte de crédit la semaine du lancement de ce service de paiement, baptisé Apple Pay.

« Les e-commerçants attendent avec intérêt le lancement de ce type de service qui leur permettra de favoriser les achats impulsifs sur leurs sites », estime Damien Jacob, consultant de la firme Retis, spécialisée en commerce électronique. C'est également un enjeu énorme pour les fabricants de smartphones qui vont tenter de capter un maximum de ces paiements et des transactions qui y sont liées ».

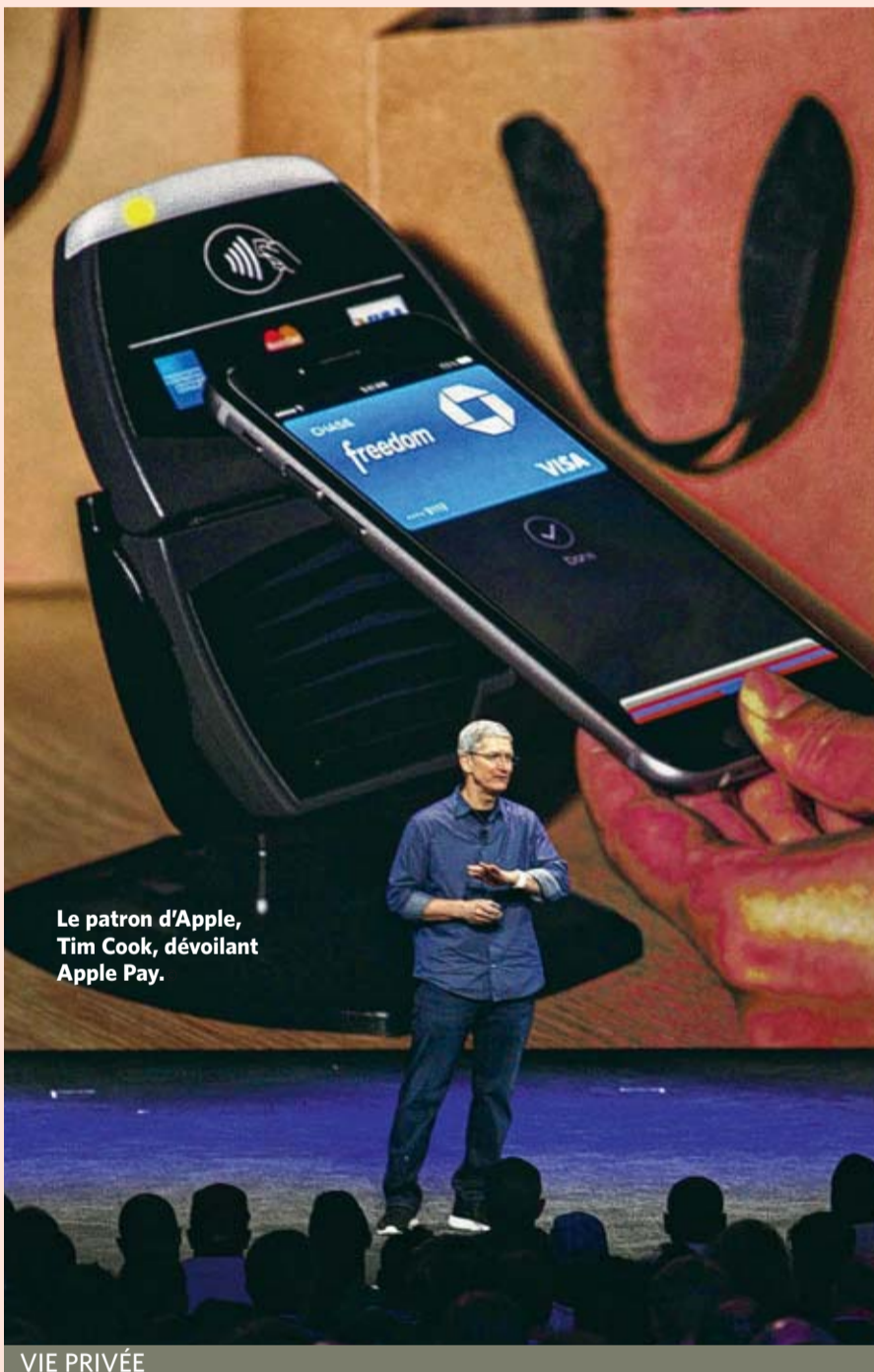
Une technologie encore coûteuse

Mais la disparition du code Pin au profit des technologies biométriques est également une question de coût. « Des expériences montrent qu'une authentification utilisant le fond de l'œil humain serait fiable », note Michel Léger, directeur marketing chez Ingenico group. Mais les coûts ne sont pas encore abordables. Même avec la technologie de l'empreinte digitale, qui est arrivée à une certaine maturité, les coûts de cette méthode d'authentification sont beaucoup plus élevés que pour le code Pin, qui reste la solution la mieux optimisée en termes de sécurité et de coût. C'est pour cela que nous pensons qu'il a encore de belles années devant lui ».

Les problèmes de sécurité et de vie privée inquiètent également de nombreux consommateurs. S'authentifier grâce à son rythme cardiaque peut flatter les goûts futuristes des passionnés de technologies. D'autres craignent au contraire que des technologies qui touchent à des

fonctions aussi vitales ne puissent être détournées par des personnes malintentionnées. Même si la perspective de voir un pirate prendre le contrôle du pacemaker de sa victime pour réaliser une fraude sur Amazon n'est pas pour demain, le détournement des données personnelles en matière de santé a de quoi faire réfléchir. Certaines compagnies d'assurances pourraient s'intéresser de près aux rythmes cardiaques de leurs clients si elles pouvaient s'en emparer. ■

ALAIN JENNOTTE



Le patron d'Apple, Tim Cook, dévoilant Apple Pay.

VIE PRIVÉE

Des données personnelles à protéger strictement

À défaut de bien cadrer les usages, l'utilisation de caractéristiques du corps humain pour valider des paiements pourrait ouvrir la porte à toutes les dérives. « Le risque avec ces technologies, c'est de demander des données extrêmement personnelles qui seraient disproportionnées par rapport à l'enjeu commercial », note l'avocat spécialisé Jean-Marc Van Gysegem. Par ailleurs, il faut s'attendre à voir apparaître de nouvelles formes de criminalité si les fraudes à la carte de crédit deviennent trop complexes à mettre en œuvre.

L'utilisation de données biométriques pose également le problème du traitement des données relatives à la santé. « La loi sur la protection des données personnelles est extrêmement stricte en matière de données de santé », poursuit Jean-Marc Van Gysegem. Lorsque l'on stocke des données liées à la santé, il faut obtenir un consentement écrit de la personne avant de pouvoir les traiter. Mais si les technologies biométriques se généralisent, pourra-t-on encore parler d'un consentement libre si l'on est contraint de le donner pour utiliser le service ? »

Dès 2008, la Commission de la vie privée s'est fendue d'un avis circonstancié sur la question, afin de poser une série d'indispensables balises. La Commission demande que l'intérêt des utilisateurs sur le long terme soit strictement pris en compte dans de tels services d'authentification biométrique. Elle recommande aussi de ne pas utiliser de système biométrique qui nécessite la création d'une base de données stockant les données de référence de l'utilisateur. Plutôt que la conservation des données biométriques brutes, elle prône plutôt l'extraction des modèles individuels que ces données ont permis de calculer. Enfin, elle indique qu'il ne serait pas acceptable que des données biométriques soient collectées à l'insu des utilisateurs.

A.J.E.

« Scanner la rétine ou le réseau veineux »



Christophe Zehnacker, de Mastercard.

© DR.

ENTRETIEN

Mastercard se dit convaincu que la biométrie et les smartphones joueront un rôle croissant dans nos habitudes de paiement. Christophe Zehnacker est responsable de la division des « Paiements émergents » chez Mastercard.

La biométrie peut-elle remplacer le code Pin dans nos transactions ?

Elle se greffe sur notre vision du futur des paiements. Et nous pensons que les téléphones ainsi que d'autres appareils électroniques vont en tirer parti pour simplifier les transactions pour l'utilisateur.

Qu'est-ce qui justifie ce rôle dominant que pourrait jouer le smartphone ?

On a un parc de terminaux gigantesque. Au moins quarante millions de marchands en sont équipés. Il sera beaucoup plus facile d'intégrer la biométrie aux téléphones ou aux cartes bancaires que de transformer tous ces appareils. D'ici deux à cinq ans, le téléphone deviendra le principal moyen de paiement sans contact.

Les smartphones rendront la carte bancaire plastique obsolète en signant la mort du code Pin ?

Il y a deux milliards de cartes Mastercard en circulation sur la planète. Le code Pin ne va pas disparaître du jour au lendemain. Mais ces cartes évoluent, avec les techniques de paiement sans contact et les puces NFC. En Belgique, c'est ce qu'utilise la carte bancaire prépayée de Bpost, par exemple. On s'attend à une activation massive des terminaux compatibles avec ces paiements sans contact dans les douze à vingt-quatre mois. On peut aussi s'attendre à voir l'Apple Pay arriver en Europe prochainement. Il n'est pas le seul. Samsung est également très présent sur ce marché. Cela aura un impact énorme sur les habitudes des consommateurs. Avec un seul portefeuille numérique présent dans leur téléphone, ils pourront aussi bien payer dans un magasin que faire un achat en ligne à la maison.

Quels sont les freins que vous identifiez ?

La technologie est très fiable mais il n'y a pas de standard mondial que tout le monde pourrait adopter aujourd'hui. Il y a beaucoup de techniques biométriques en présence. On peut scanner la rétine, prendre l'empreinte digitale ou encore la reconnaissance du réseau veineux.

Cela va poser d'épineux problèmes de vie privée...

Je n'en suis pas du tout convaincu. Avec l'Apple Pay, les données biométriques de l'utilisateur ne quittent pas le smartphone. Elles ne sont pas stockées sur des serveurs où elles échapperaient à son contrôle. ■

Propos recueillis par A.J.E.